

un fossé infranchissable entre celles qui possèdent et celles qui ne possèdent pas.

Il est du devoir et de l'intérêt de tous les membres des Nations Unies de veiller à ce que cette marche rapide de la science et de la technologie ne mène ou bien à la destruction universelle par la guerre, ou bien à des différences intolérables entre nations dans la sphère du bien-être social. Seul un effort international positif et coopératif peut écarter ces deux funestes effets.

La crise congolaise a démontré une fois de plus que ces deux éléments, la sécurité et le bien-être social, présentent d'étroits rapports. Que l'on ait pu poursuivre les opérations au Congo en dépit d'obstacles considérables, il faut en rendre un hommage éclatant au courage et au dévouement de ceux qui sont au service des Nations Unies. C'est là aussi un témoignage à la détermination de la majorité des membres de ne pas laisser les Nations Unies subir un échec dans leur mission au Congo. Cette mission, en somme, était d'adoucir la transition de l'état de dépendance à l'état d'indépendance, ce qui pourrait être de nouveau nécessaire dans d'autres situations qui restent à régler.

Cette même mission, toutefois, a soulevé de façon aiguë les problèmes majeurs du maintien de la paix par les Nations Unies: problèmes de contrôle politique, de direction, de moyens pécuniaires et de coordination administrative.

Au Congo, nous avons acquis une expérience nouvelle - dont on ne peut encore estimer pleinement la valeur - qui s'ajoute à celle que nous ont apportée les opérations antérieures de maintien de la paix.

Le Canada ne partage pas les doutes qui ont été soulevés quant à la nature et aux fins de cette action des Nations Unies. Notre pays a pensé que l'intervention au Congo était un moyen que devait tenter l'Organisation pour résoudre une crise, une obligation à laquelle elle ne pouvait se soustraire.

Nous croyons que cette importante activité de maintien de la paix, même si elle est de portée restreinte, a dépassé le stade d'une première